



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Issoire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GODRIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2024

Présent(e)s : Mrs, Mmes GODRIE Pascal – DAVID Roland – DESBORDES Marie-Hélène – BARRIERE Jean-Paul – MORGAT Elodie – BOURDIER Didier - DELARUE Alain – BISSIRIER Gérard – VEYTIZOUX Laurence - RAULT Arielle – DESBORDES Marie-Agnès – BERNARD Alain – PROPIN Jean-Claude – DEPIERREFIXE Nathalie - M. DUTHOIT Vincent - PASQUET Frédéric - TANCHOUX Marie-Christine

Absent(e)s et pouvoirs :

- Mme Anne-Rose de RORTHAIS (pouvoir à Mme DESBORDES Marie-Hélène)
- M. DEPIERREFIXE Bernard

Soit 17 présents et 01 pouvoir

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme DESBORDES Marie-Hélène

Début de séance 20h 10.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2024
- 2 - Virement de crédits – Budget communal 2024 – DM n°1
- 3 – Vote de crédits supplémentaires – Budget communal 2024 – DM n°2
- 4 - Virement de crédits – Budget assainissement 2024 – DM n°1
- 5 - Modification des statuts : SIDEPA
- 6 - Réaménagement de l'Ilot et du restaurant « Le Chêne Vert » - Choix du Maitre d'œuvre
- 7 - Réitération par acte notarié donnant un caractère authentique à la convention de servitudes signée avec ENEDIS le 18/07/2023
- 8 - RPI Val d'Issoire Nouic - Révision des tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.
- 9 - RPI Val d'Issoire Nouic -Tarifs 2024-2025 de la garderie scolaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Désignation des assesseurs des bureaux de vote pour les élections européennes du 09 juin 2024.

CHAPITRE ARTICLE	INTITULES	DÉPENSES	RECETTES
Ch.041 Art.21561	Matériel roulant		26 145,23
Ch.041 Art.21531	Réseaux d'adduction d'eau	26 145,23	
Ch.041 Art.21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense		3 089,56
Ch.041 Art.2158	Autres installations, matériel et outillage technique	3 089,56	
Ch.041 Art.2031	Frais d'études		1 800
CH 041 art 21352	Bat privés		36960
CH 041 Art.21321	Bâtiments privés	38760	

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces virements de crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les mouvements de crédits indiqués ci-dessus.

VOTE :

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

4 – Délibération 2024-024 VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 – Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget Assainissement étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

CHAPITRE ARTICLE	INTITULES	DIMINUTION SUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	AUGMENTATION SUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Ch.040 Art.1641	Emprunts (opération d'ordre)	12 688	
Ch.16 Art.1641	Emprunts (opération réelle)		12 688

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces virements de crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les mouvements de crédits indiqués ci-dessus.

VOTE :

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Vu la délibération 2023-052 en date du 11 juillet 2023, relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATEC87,

Considérant l'appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre lancé le 13/11/2023 dans le cadre d'une procédure adaptée, déclaré infructueux pour absence de remise d'offre.

Considérant la consultation du 08/03/2024 effectuée conformément à l'article R 2122-8 du code de la commande publique.

Considérant qu'à l'issue de cette consultation trois offres ont été reçues.

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres réunie en date du 29 avril 2024,

D E C I D E

Article 1 : D'attribuer et de signer le marché de maîtrise d'œuvre, relatif au réaménagement de l'îlot et du restaurant Le Chêne Vert, avec le Cabinet Hervé PAUGNAT, 16, rue du Clos Adrien, 87000 LIMOGES pour un montant de 39 240.00 € HT soit 47 088 TTC des honoraires de 10.33 % mission de base, complétée des missions EXE complets et OPC.

Article 2 : les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2024 au chapitre 21, article 21351

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'une recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans le même délai ou, le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

VOTE :

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

7 – Délibération 2024-027 Réitération par acte notarié donnant un caractère authentique à la convention de servitudes signée avec ENEDIS le 18/07/2023

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les documents suivants :

- Convention de servitudes (CS06-V06)
- Convention de mise à disposition (R332-16 CU-V06)

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- De Régulariser par acte notarié la convention de servitudes et la convention de mise à disposition entre la société ENEDIS et la commune de Val d'Issoire, en date du 18/07/2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune de Val d'Issoire :

Préfixe : 26 Section : A n° : 279

Moyennant une indemnité de 249 €.

- Autorise le maire à signer tout document s'y afférent.

VOTE :

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Désignation des assesseurs des bureaux de vote pour les élections européennes du 09 juin 2024 (tableau en annexe)
- Présentation, pour information, d'un projet de cuisine centrale porté par la Communauté de Communes Haut Limousin En Marche, pour ses services : crèches et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ; ceci permettrait d'avoir, en particulier, une meilleure maîtrise de la production des repas et de valoriser les producteurs locaux. Une réflexion pourrait être conduite sur l'élargissement de l'utilisation de cette cuisine centrale par les communes.
- Mme E. Morgat signale qu'une personne a été recrutée pour faire des remplacements à la garderie.
- Rappel de la commémoration des 70 ans de la création du centre de secours de Mézières, le samedi 1^{er} juin.
- La cabine destinée à l'implantation du kiosque à pizza est installée ; le démarrage de l'activité devrait avoir lieu dans quelques semaines.
- Le préfet de la Haute-Vienne est venu visiter l'entreprise STIMECA ; M. P. Godrie et M. R. DAVID ont participé à la rencontre ; l'entreprise STIMECA est une entreprise en expansion qui prévoit d'augmenter ses effectifs.
- Mme M-C Tanchoux demande s'il est possible d'avoir une copie des décisions du maire, sur la mairie déléguée de Bussière-Boffy ; il lui est répondu qu'elle peut s'adresser à la secrétaire de mairie pour se les procurer.
- M. A. Delarue informe qu'une randonnée a eu lieu sur le secteur Darvizat, Les Clides, ... et remercie les employés municipaux qui avaient nettoyé les chemins pour faciliter le passage des randonneurs.
- Il signale également le passage de la flamme olympique à Confolens, le lendemain du conseil.
- Mme A. Rault demande des informations sur la procédure de stérilisation des chats ; ce sont les employés communaux qui vont attraper le chat sur la voie publique et l'emmener chez le vétérinaire.
- Elle informe d'une séance de nettoyage du site des Baillargeaux le 6 juin après-midi ; tous les élus intéressés sont invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h 05

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Hélène DESBORDES,



Le Maire,
Mr. Pascal GODRIE,



- Approbation du procès-verbal en séance du conseil municipal du 20/06/2024 :

Pour	Contre	Abstention
15	0	0